

# L'ÉCHO DU Cefi Solidaires

L'écho du CEFI n°33 - octobre 2024

L'actualité de notre outil de formation interprofessionnelle : information sur les prochaines initiatives nationales, retour sur les dernières formations organisées, nouvelles publications, dates des commissions formation de Solidaires...

**Bref tout ce qu'il faut savoir pour s'impliquer et faire vivre notre formation syndicale interprofessionnelle !**

## **IMPORTANT ! Nouvelles adresses mails (rappel)**

- L'équipe du Cefi a de nouvelles boîtes mails au Cefi depuis le 30 septembre :

claudie.coubard@cefi.solidaires.org

gilles.julien@cefi.solidaires.org

lina.cardenas@cefi.solidaires.org

*Il est important d'utiliser ces nouvelles adresses mails car bientôt nous n'aurons plus accès aux précédentes.*

- **Ne plus utiliser les anciennes listes :**

Nous vous avons déjà indiqué que les modalités des listes du Cefi ont changé.

*Pour rappel, bientôt nous n'aurons plus accès aux précédentes listes, donc merci de bien nous envoyer les mails sur les nouvelles ( sinon il est possible que nous ne recevions pas les mails):*

cefi@listes.solidaires.org (pour écrire directement au Cefi)

et commissionformation@listes.solidaires.org (pour écrire à la commission formation)

Si vous n'utilisez pas ces listes, nous ne recevrons pas vos messages.

- ***Pour les inscriptions aux formations, les référent-es doivent désormais utiliser l'adresse : inscriptions@cefi.solidaires.org***

**Ne plus envoyer les inscriptions sur la précédente liste inscription : inscriptionscefi@solidaires.org**

*En effet, cette dernière liste n'est plus opérationnelle depuis début octobre*

Nous avons changé toutes les formations à venir sur le site pour y mettre cette nouvelle adresse.

**Prenez en bonne note pour nous envoyer des mails, toujours en mettant le Cefi en copie à [cefi@listes.solidaires.org](mailto:cefi@listes.solidaires.org)**

## Bientôt au cefi

**Attention ! Pour les inscriptions aux formations nationales, le CEFI ne prend pas d'inscription individuelle. Les adhérent·es de Solidaires doivent obligatoirement passer par leur structure interprofessionnelle (les Solidaires départementaux ou les Cefi régionaux) ou par leur structure professionnelle (syndicat national, fédération ou union de syndicats).**

**Education aux médias actuels, un outil pour notre syndicalisme - Du 18 au 19 novembre 2024**

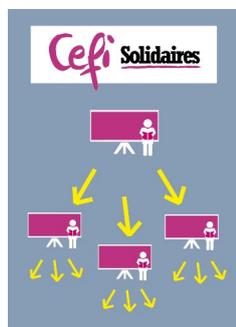


Qui contacter pour avoir un article sur notre préavis de grève ? Comment dénoncer une situation de harcèlement au travail en faisant appel aux médias ? Quelle garantie puis-je avoir si je parle à un-e journaliste ? Quelle est le mode de fonctionnement des médias pour mieux les aborder ? Comment puis-je instaurer un climat de confiance avec un-e journaliste ?

Le secteur des médias (presse, audiovisuel, web, etc.) peut apparaître comme un univers hostile. Or il obéit à des règles, à des rythmes différents selon les secteurs d'activité. Cette session de formation doit permettre de comprendre le système médiatique. A travers cette découverte de l'univers des médias, la formation a pour finalité de savoir comment fonctionne une rédaction, la manière de travailler des journalistes, leur statut, leur angle de travail. Communiquer avec les médias, c'est aussi avoir connaissance du droit de la presse afin de ne pas commettre d'erreur et savoir se défendre. Cette formation d'Education aux Médias vous permettra de faire passer un message revendicatif efficace.

**Education aux médias actuels, un outil pour notre syndicalisme Du 18 au 19 novembre 2024**  
- Paris (75010) [Plus de détails](#)

## Formation d'animateur·trice de formation "Agir syndicalement contre les atteintes à la santé liées au travail dans la fonction publique" - Du 25 au 29 novembre 2024



=> Former des formateur(trice)s pour mettre en place des formations syndicales dans les solidaires locaux sur les questions d'accidents de service, de maladies professionnelles et définir un positionnement syndical dans les conseils médicaux.

=> Contribuer au développement de l'action syndicale sur ces questions dans les fonctions publiques

La réglementation entourant les accidents de service et les maladies professionnelles dans la fonction publique a connu de nombreuses modifications : définition de l'AS et de la MP, délais de déclaration des AS/MP et d'instruction des dossiers, remplacement de la commission de réforme et des comités médicaux par un conseil médical.

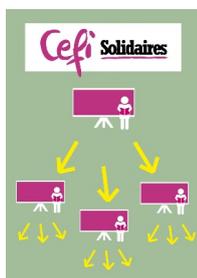
Il s'agira dans ce stage de formateurs et formatrices notamment de :

- s'approprier les éléments légaux et réglementaires qui encadrent ces questions (textes, jurisprudences, différences avec le privé...), connaître les obligations de l'administration, de l'agent·e, le rôle de la formation spécialisée en SSCT ou du comité social (CSA/CSE/CST) et du médecin du travail
- renforcer la place et les pratiques des équipes syndicales (faire reconnaître les atteintes à la santé, mettre en visibilité les responsabilités de l'organisation du travail et des politiques des administrations...)
- développer une analyse critique pour des actions collectives notamment concernant l'attitude des administrations et celle des médecins agréés (qui ont très souvent des pratiques inacceptables)
- comprendre les différents recours possibles en cas de rejet de l'administration
- préciser et comprendre le rôle des médecins agréés et du conseil médical en précisant l'action des représentant·es du personnel,
- réfléchir à des actions collectives et mobilisations possibles.

**Formation d'animateur·trice de formation "Agir syndicalement contre les atteintes à la santé liées au travail dans la fonction publique" Du 25 au 29 novembre 2024 - Paris (75010)**

[Plus de détails](#)

## Formation d'animatrices & animateurs de formations antisexistes - du 9 au 13 décembre à Lyon



### Pré-requis :

- Avoir déjà suivi en tant que stagiaire **au moins la formation "Inégalités et stéréotypes"** de Solidaires et si possible également "Égalité professionnelle" et/ou "Violences sexistes et sexuelles", **ou avoir une expérience militante féministe hors de Solidaires (Planning Familial, AVFT...)**
- **Avoir pris contact avec son Solidaires local** pour programmer une formation antisexiste en 2025 (au besoin, le CEFI peut vous mettre en contact avec le ou la référente formation de votre Solidaires local)
- Les stagiaires s'engagent à suivre l'intégralité de la formation.

Ouverte à tou-tes les camarades souhaitant s'investir dans l'animation de formations antisexistes (Inégalités et stéréotypes, Égalité professionnelle, Violences sexistes et sexuelles...), la formation se déroulera en pension complète au Centre International de Séjour de Lyon, du lundi 9 décembre au vendredi 13 décembre.

La formation offrira non seulement des approfondissements et des mises à jour sur les différents contenus de nos formations antisexistes (évolution législatives, stratégies syndicales, principaux mouvements féministes et leur actualité...) mais également des outils d'animation pédagogique, des exemples de modules et trames de formation, des ressources pédagogiques, jeux...

**Formation d'animatrices & animateurs de formations antisexistes** Du 9 au 13 décembre 2024 - Lyon (69000) [Plus de détails](#)

**En finir avec les politiques néo-natalistes pour plus d'égalité et de justice** Le 5 novembre 2024 - Paris (75010) [Plus de détails](#)

**Agir syndicalement avec les sans-papiers et les exilé·es** Du 12 au 13 novembre 2024 - Aubervilliers (93300) [Plus de détails](#)

**Les Rencontres de l'Alliance écologique et sociale - Vendredi 15 - Première édition** Le 15 novembre 2024 - Paris (75014) [Plus de détails](#)

**Les Rencontres de l'Alliance écologique et sociale - Samedi 16 - Première édition** Le 16 novembre 2024 - Paris (75003) [Plus de détail](#)

**Outils du référent-e formation du Solidaires local ou du syndicat** Le 18 novembre 2024 - Lyon (69000) [Plus de détail](#)

**Education aux médias actuels, un outil pour notre syndicalisme** Du 18 au 19 novembre 2024 - Paris (75010) [Plus de détails](#)

**Second colloque international des centres d'appels- Intelligence Artificielle, évolution du secteur et internationalisme** Du 19 au 21 novembre 2024 - Tours (37000) [Plus de détails](#)

**Journée prise en charge et lutte contre la précarité 2024** Le 26 novembre 2024 - Paris (75010) [Plus de détails](#)

**Agir syndicalement contre le racisme** Du 2 au 4 décembre 2024 - Lyon (69000) [Plus de détails](#)

**8 mars toute l'année !** Du 13 au 14 janvier 2025 - Paris (75010) [Plus de détails](#)

**Formation d'animateur·trices "Agir syndicalement contre l'extrême-droite"** Du 20 au 22 janvier 2025 - Paris (75010) [Plus de détails](#)

**Journées Solidaires aux prud'hommes 2025** Du 3 au 5 février 2025 - Paris (75010) [Plus de détails](#)

**« Sans-papiers et impôts : pourquoi et comment déclarer ses revenus »** Le 11 mars 2025 - Paris (75010) [Plus de détails](#)

**Pour s'investir**

## Commission formation

Pour construire le programme de formation interprofessionnel, répondre aux besoins de formation des structures professionnelles et des Solidaires locaux, mutualiser les formations existantes... la commission formation syndicale se réunit chaque trimestre, **la prochaine commission formation aura lieu le 14 janvier 2024.**

la suivante se tiendra le mardi 6 mai 2025.

**CR de la Commission formation du 03 juin 2024** **CR de la Commission formation du 03 juin 2024**

## Appel à mutualisation des outils:

Afin d'actualiser nos exercices de formation CSE, nous faisons un appel à mutualisation de vos supports de formation notamment ceux qui mobilisent des exercices pratiques (par exemple des mises en situation) pour les élu·es ou des exemples concrets de documentation (Règlements intérieurs, enquêtes, tracts, extraits d'expertises...).

Pour nous les faire remonter écrire à [cefi@listes.solidaires.org](mailto:cefi@listes.solidaires.org).

# Droit à la formation

## Changement de tarif pour les formations CSE et SSCT 2025

**Cefi** Solidaires

UN  
**DROIT**  
**SYNDICAL**  
À  
**DÉFENDRE !**

**Attention: cette note concerne les formations CSE éco et SSCT + C2SCT qui se tiendront en 2025.**

Le coût journalier des formations CSE et SSCT facturables par le CEFI aux employeurs et administrations est déterminé par le code du travail.

**R. 4614-34** Les dépenses afférentes à la rémunération des organismes de formation sont prises en charge par l'employeur, à concurrence d'un montant qui ne peut dépasser, par jour et par stagiaire, l'équivalent de trente-six fois le montant horaire du salaire minimum de croissance.

**À compter du 1er janvier 2025, ce tarif passe à 427 € par jour et par stagiaire**

(le tarif antérieur était de 414 €).

Ainsi pour chaque stagiaire :

Une formation de 5 jours sera facturée 2135 €

Une formation de 3 jours sera facturée 1281 €

Le montant des deux jours facturables de la formation C2SCT sera de 854 euros

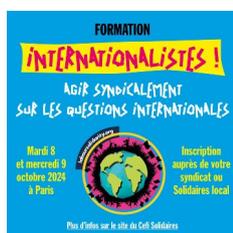
Ce nouveau prix est à prendre en compte **UNIQUEMENT** pour toute formation organisée **APRÈS le 1er janvier 2025**.

C'est ce nouveau tarif qui doit donc figurer sur toutes les demandes de congés de formation CSE éco et SSCT ou C2SCT déposées au second semestre 2024 pour une session en 2025.

**Les modèles de demande de congé mis à jour sont disponibles dans l'espace formateur-trice du site pour les référent-es formation des structures.**

## Récemment au Cefi

### Agir syndicalement sur les questions internationales



Ces 8 et 9 octobre se sont déroulées deux journées de formation sur l'Internationalisme de Solidaires,

Forte de ses 40 stagiaires, cette session a connu un vif intérêt tant de la part des structures du privé et du public que des Solidaires locaux. Après une présentation de la Commission internationale, de ses composantes que sont les quatre GT

Palestine, Kurdistan, Chiapas et Ukraine, nous avons échangé sur notre travail de lutte et de soutiens concrets envers les peuples opprimés, tant en interne au sein de la CI qu'en externe en lien avec le RSISL créé en 2013 et dans lequel notre Union syndicale est fortement impliquée.

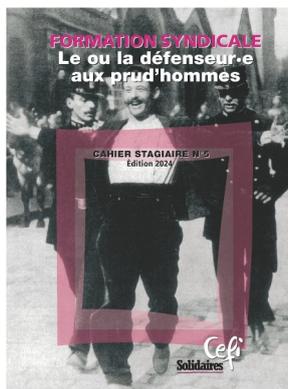
La deuxième partie de cette formation visait à renforcer notre internationalisme concrètement à chacun de nos niveaux, d'abord en améliorant l'information et la formation de nos adhérentes et adhérents puis en développant la militance dans nos espaces locaux et nationaux en accompagnant les salarié·es à s'emparer de ces luttes globales qui revêtent tous les pans de notre syndicalisme de transformation sociale (féminisme, écologie, anticolonialisme, liberté, paix ...)

La commission internationale travaille dans un contexte géopolitique de massification de guerres impérialistes qui enfreignent le droit des peuples à disposer d'eux mêmes sous le joug d'un capitalisme forcené, cette formation était aussi l'occasion d'inciter les camarades à rejoindre ses travaux et nourrir des propositions concrètes de soutien et de luttes.

## Nos Outils

**Nouveau !**

## **Cahier n° 5 : Le ou la défenseur·e aux prud'hommes**



De l'apparition des premiers regroupements ouvriers jusqu'aux négociations contemporaines sur la représentativité ou sur le contrat de travail, des grèves pour obtenir la journée de 8 heures à sa légalisation, le syndicalisme a toujours eu à se préoccuper des questions du droit et de la loi.

Il ne s'agit pas de sacraliser le droit du travail, pas plus que de le déléguer à quelques spécialistes comme les défenseur·es syndicaux et les conseiller·res prud'hommes. Le recours au droit ne peut pas être conçu comme une substitution à l'action collective. Le modèle de régulation des rapports sociaux ne peut être un modèle de régulation individuelle par le juge. C'est d'abord une régulation par les organisations collectives.

Pour que le choix de l'action juridique s'insère dans une stratégie syndicale, et serve à l'action collective, il est indispensable que les équipes syndicales en maîtrisent, au moins dans les grandes lignes, les mécanismes et le fonctionnement.

L'objet de ce cahier n'est pas de former les défenseur·es syndicaux aux prud'hommes qu'à l'action juridique, formation par ailleurs nécessaire, mais de « problématiser » les enjeux devant les différentes instances auxquelles les syndicalistes sont régulièrement confronté·es.

*Ce cahier est disponible à la commande en écrivant à [cefi@listes.solidaires.org](mailto:cefi@listes.solidaires.org)*

## **La bibliothèque militante de la Grange aux Belles**

Lorsque vous venez dans les locaux nationaux de l'Union, passez voir cette bibliothèque, votre bibliothèque. Elle est située au 2ème étage, une partie dans la cafeteria, l'autre dans le couloir du bâtiment, juste en face. Les livres sont à disposition. Servez-vous et ... pensez à les ramener. **Pour les camarades qui n'ont pas l'occasion de venir à un Bureau national, un Comité national, une formation syndicale, une réunion de commission Solidaires, un conseil fédéral ou quoi que ce soit organisé dans ces locaux, vous pouvez nous contacter si vous avez besoin d'un livre, ou de plusieurs ; on fera le nécessaire pour que vous y ayez accès.**



L'été a été mis à profit pour réaménager la bibliothèque, grâce à l'équipe de Solidaires Paris.

Ce qui était auparavant réparti entre deux emplacements est désormais rassemblé dans le réfectoire.

Quelques achats complémentaires ont été effectués pour faciliter la mise à disposition des ouvrages.

Nous en avons profité pour faire un point sur les livres disponibles, sur les réassortiments à effectuer et sur les nouvelles acquisitions à prévoir. De nouvelles livraisons sont prévues dans les semaines à venir.

La prochaine note, en novembre, reprendra la forme habituelle, avec une présentation de nombreux titres, dont pas mal de bandes dessinées ... mais pas seulement !

Nous travaillons aussi à la mise à jour de la liste complète des titres de la bibliothèque.

Mais, d'ores et déjà, faites comme ces camarades :

c'est notre bibliothèque à toutes et tous !

**Comment contacter le CEFI (Centre d'Etude et de Formation Interprofessionnelle CEFI-Solidaires)?**

Vous pouvez contacter le CEFI à l'adresse [cefi@listes.solidaires.org](mailto:cefi@listes.solidaires.org) pour toute demande de renseignements.

**Attention ! Pour les inscriptions aux formations nationales : Le CEFI ne prend pas d'inscription individuelle. Les adhérent-e-s de Solidaires doivent obligatoirement passer par leur structure interprofessionnelle (les Solidaires départementaux) ou par leur structure professionnelle (syndicat national, fédération ou union de syndicats).**

CEFI Solidaires  
31 rue de la Grange aux Belles  
75010 Paris

[cefi@listes.solidaires.org](mailto:cefi@listes.solidaires.org)  
01 40 18 44 43